

République française
COMMUNE DE PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE
DEPARTEMENT de la Lozère

DE_2021_059

Séance du lundi 20 septembre 2021

Membres en exercice : 19

Date de la convocation: 17/09/2021

Présents : 15

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Stephan MAURIN,

Votants: 15

Pour : 15

Contre : 0

**Secrétaire de
séance: Daniel MOLINES**

Présents : Clara ARBOUSSET, Catherine BLACLARD, Lucie BONICEL, Michèle BUISSON, Matthias CORNEVAUX, Julie DELES, Cyril DJALMIT, François FOLCHER, Olivier MALACHANNE, Thibaud MALGOUYRES, Stephan MAURIN, Gilles MERCIER, Daniel MOLINES, Mathieu PUCHERAL, Fabienne PUCHERAL MOLINES

Représentés:

Excusés: Florence BOISSIER, Sophie BOISSIER, Christelle FOLCHER, Guillaume HARVOIS

Absents:

Objet: Attribution d'un terrain à Fraissinet - DE_2021_059

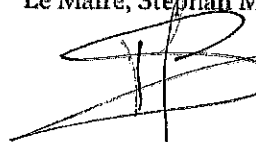
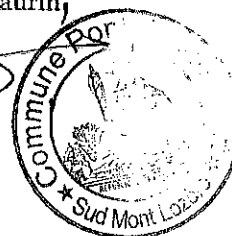
Vu la candidature de monsieur Masseboeuf pour l'achat du terrain cadastré E686 et situé à l'entrée de la Croix de Runes à Fraissinet de Lozère.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité la vente de la parcelle 066E686, constructible et viabilisée, de 652 m², au prix de 30€/m² soit 19 560€ à monsieur Masseboeuf.

Les frais notariaux sont pris en charge par l'acquéreur.

Le conseil charge le maire de la signature de tous les documents nécessaires à la réalisation de cette transaction, y compris les actes notariés.

Ainsi fait et délibéré, au Pont de Montvert,
Les jours, mois et an que ci-dessus.
Le Maire, Stéphane Maurin,

RF Préfecture de Mende
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 28/09/2021 048-200057594-20210920-DE_2021_059-DE